

Renvoi au comité des monnaies de quelques pièces de monnaies faites avec la matière des cloches, lors de la séance du 17 mai 1791

Antoine Balthazar d' André

Citer ce document / Cite this document :

André Antoine Balthazar d'. Renvoi au comité des monnaies de quelques pièces de monnaies faites avec la matière des cloches, lors de la séance du 17 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 134;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_10908_t1_0134_0000_5

Fichier pdf généré le 10/07/2019

M. Dupont. L'instruction me paraît d'autant plus nécessaire qu'il a été soutenu, dans l'Assemblée, que vous n'avez pas rempli l'engagement que vous avez pris envers les colonies. Si des lettres parties de France apportaient aux colons ces nouvelles, elles y jetteraient un grand trouble et un grand désordre. Or, Messieurs, cette opinion est extrêmement fausse; mais puisqu'elle s'est manifestée, il faut écrire aux colonies que vous n'avez pas manqué à vos engagements; qu'au contraire, par condescendance, vous avez accordé aux colons blancs plus qu'ils ne demandaient; car l'article 4 du décret du 28 mars concernait tous les hommes libres, propriétaires et contribuables, et cependant vous avez établi deux classes intermédiaires : les affranchis et les hommes libres nés de mères non libres.

Vous avez donc donné aux colons blancs plus que, d'après vos décrets antérieurs, ils pouvaient espérer. Il est donc bon que cette vérité, manifestée par l'Assemblée nationale, montre à ses provinces qu'ils se sont trompés, ceux qui croient que l'Assemblée nationale a manqué à son engagement. Je ne suis pas indépendant du soupçon de l'erreur, si ce n'est du crime. Et comme il est certain que plusieurs membres des colonies ont écrit l'année dernière des lettres qui y ont porté le trouble, lettres dont le rapport doit vous être fait par votre comité des recherches, j'appuie la proposition de M. Regnaud.

En conséquence, je propose que M. le Président se retire par devers le roi pour le prier de suspendre de quatre jours le départ des vaisseaux pour les colonies, afin que les mêmes vaisseaux qui porteront les erreurs, y apportent aussi la vérité. (*Applaudissements.*)

M. Regnaud (*de Saint-Jean-d'Angély*). Si je n'étais pas convaincu de la nécessité de ma première mesure, je n'hésiterais pas, mais je suis si fortement persuadé qu'il peut résulter, de la dénaturation de votre décret, des maux incroyables, que je crois qu'il faut qu'il arrive en même temps un préservatif. Qu'il me soit permis de vous rappeler que les premiers troubles arrivés dans les colonies sont nés de la plus mauvaise interprétation de vos meilleurs décrets, des décrets que les meilleurs colons approuvaient et trouvaient très bons. Il y a eu des hommes assez malveillants pour mal interpréter ceux mêmes de vos décrets qu'ils n'avaient pas osé accuser ni combattre dans cette Assemblée; comment peut-on croire qu'il ne soit pas nécessaire, surtout dans cette occasion, d'envoyer dans les colonies une instruction qui, étant la manifestation vraie de vos intentions, aura infiniment plus de poids que les lettres particulières, qu'on ne manquera pas d'y faire circuler pour y exciter des troubles? Elle calmera l'effervescence, elle assurera la tranquillité. Je vous conjure de ne pas rejeter cette mesure, que je crois extrêmement importante.

(L'Assemblée charge ses comités réunis de préparer et rédiger cette instruction.)

M. Martineau. Je propose que ce soit M. Regnaud qui fasse l'instruction.

M. Rewbell. Je propose, moi, que ce soit M. Dupont.

Plusieurs membres: Nous demandons que ce soit M. Martineau.

M. le Président. M. Dubois, employé à la

monnaie de Strasbourg, m'a fait passer quelques pièces de monnaie faites avec la matière des cloches.

(Ces pièces sont renvoyées au comité des monnaies.)

M. Camus, au nom du comité central de liquidation, fait un rapport et propose un projet de décret relatif au remboursement de plusieurs parties de la dette arriérée des départements de la maison du roi, de la guerre et de la marine.

MM. Martineau et Defermon s'élèvent contre la partie du projet de décret relative au paiement des différentes sommes échues jusqu'à ce jour pour partie du prix des forges et dépendances vendues au roi par M. de La Chaussade, et demandent que les commissaires du roi, près les tribunaux de la situation des biens, pourvoient à cet égard aux formalités usitées pour tous les particuliers.

Le projet de décret est mis aux voix avec cette modification dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale, oui le rapport de son comité central de liquidation, qui a rendu compte des vérifications et rapports faits par le directeur général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ses précédents décrets sur la liquidation des dettes de l'Etat, et sur les fonds destinés à l'acquit de ladite dette, il sera payé aux ci-après nommés, pour les causes qui vont être expliquées, les sommes qui seront pareillement déterminées, savoir :

1^o ARRIÈRE DU DÉPARTEMENT DE LA MAISON DU ROI, DE L'ANNÉE 1789.

Palefreniers, garçons d'attelages et autres employés dans la maison du roi.

	l.	s.	d.
Marin.....	343	15	0
Blanchard l'aîné.....	343	15	0
L'Épine.....	343	15	0
Gautruche.....	426	5	0
Dufour.....	152	10	0
Martin.....	184	10	0
Lardé.....	343	15	0
Boulangier l'aîné.....	418	15	0
Boulangier le cadet.....	343	15	0
Huet.....	343	15	0
L'Iblond.....	343	15	0
Lyonnois.....	343	15	0
Facquet.....	343	15	0
Labaye.....	343	15	0
Bontems.....	343	15	0
Rouard.....	593	15	0
Gaillet.....	481	5	0
Badin, porteur.....	675	0	0
Badin, postillon.....	550	0	0
Maintien.....	650	0	0
Aumoitié.....	675	0	0
Vaudin.....	675	0	0
Richard.....	426	5	0
Dominique.....	343	15	0
Motté père.....	440	0	0
Fortin.....	426	5	0
Christille.....	426	5	0
Motté fils.....	426	5	0
Bardon.....	343	15	0
Lavigne.....	343	15	0
Hyacinthe.....	343	15	0
Saint-Marc.....	343	15	0